



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 104-7

9 mars 2010
Original : anglais

F

Conseil international du Café
104^e session
2 – 4 mars 2010
Guatemala, Guatemala

Communication du Brésil

Contexte

Le document ci-après est diffusé à la demande de la délégation du Brésil.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à prendre note de ce document.

COMMUNICATION DU BRÉSIL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Hauts-commissaires,
Monsieur le Directeur exécutif et Monsieur le Chef des Opérations,
Mesdames et Messieurs les délégués des pays exportateurs et importateurs,
Mesdames et Messieurs,

En tant que représentant du Congrès national brésilien, je tiens à remercier le Gouvernement du Guatemala et Anacafé pour leur hospitalité et pour avoir organisé cette session du Conseil international du Café. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est donnée d'exprimer devant cette séance plénière les préoccupations de l'Assemblée législative du Brésil au sujet de l'OIC et de l'Accord international de 2007 sur le Café.

Le comité nommé par l'Assemblée législative du Brésil pour examiner l'Accord de 2007 a examiné non seulement le texte de cet instrument juridique mais également le bilan de l'Organisation internationale du Café de ces dernières années dans le cadre du commerce mondial du café. Les représentants des différents segments du secteur du café brésilien, liés à la production, à l'industrie et aux exportations, ont exprimé leurs préoccupations à la Chambre des députés et à l'exécutif brésilien.

Les difficultés rencontrées par le secteur du café du Brésil montrent que l'OIC n'a pas fonctionné de façon à assurer une rémunération adéquate pour les pays producteurs. L'OIC a permis le maintien prolongé d'un déséquilibre prononcé du marché mondial du café entre producteurs et consommateurs, avec des conséquences économiques et sociales graves pour les agriculteurs, en particulier les petits exploitants.

Du point de vue du secteur du café brésilien, l'Organisation internationale du Café a négligé la question des prix équitables pour les producteurs, objectif clé pour le Brésil qui permettrait un retour à l'équilibre essentiel entre l'offre et la demande. L'OIC a le devoir d'apporter une réponse concrète à ce défi, en vue d'une plus grande coopération entre les producteurs et les consommateurs, de la réalisation d'un équilibre du marché et d'une rémunération équitable pour les producteurs.

Monsieur le Président,

Une autre question qui concerne le secteur du café brésilien est la pratique de l'escalade tarifaire et le maintien des obstacles non tarifaires pour le café transformé importé du Brésil. Les exportations brésiliennes de café soluble ont été affectées par l'escalade tarifaire pratiquée par plusieurs pays, principalement dans l'Union européenne. Avec l'entrée en vigueur du nouveau Système généralisé de préférences (SGP) européen en 2006, les contingents tarifaires annuels applicables au café soluble brésilien depuis 2001 ont été supprimés. Le café brésilien est désormais taxé au taux de 9% dans l'Union européenne alors

que les pays bénéficiaires du SGP européen sont taxés à 5,5% et les pays bénéficiaires du SGP Plus européen bénéficient d'une exemption tarifaire. Cette discrimination à l'égard du café brésilien entrave le développement du secteur, nuit aux échanges et fausse les prix sur le marché.

L'Organisation internationale du Café doit chercher des réponses à ces nouvelles préoccupations des producteurs brésiliens.

Monsieur le Président,

Malgré les graves préoccupations des producteurs brésiliens au sujet du bilan de l'OIC de ces dernières années, je crois que l'Organisation peut adopter une position plus ferme et plus influente dans l'économie mondiale de café. Je considère que les clauses de l'Accord de 2007, si elles sont dûment mises en œuvre par les États Membres, pourraient permettre à l'Organisation d'apporter les ajustements nécessaires pour que toutes les parties prenantes bénéficient du marché mondial du café.

Pour cette raison, en ma qualité de rapporteur du Comité national du Congrès chargé d'examiner le texte de l'Accord international de 2007, je tiens à vous informer que je vais autoriser l'examen de l'Accord par la Chambre des députés. Le texte sera également examiné par les commissions thématiques et les comités constitutionnel et juridique avant d'être présenté au Sénat fédéral. Le pouvoir législatif brésilien est prêt à accorder un vote de confiance à l'Organisation internationale du Café, dans l'espoir que l'Organisation pourra équilibrer le marché mondial du café et permettre une rémunération équitable des producteurs.

Je vous remercie.

José Fernando Aparecido de Oliveira
Membre du Congrès (Parti Vert - Etat de Minas Gerais)
Rapporteur de l'Accord international sur le Café